

**Service instructeur**  
Direction des Finances

N° lièvre / 27-07

**Service consulté**

**Garantie Départementale d'Emprunt**

**A.P.A.E.I. du Sundgau - Dannemarie**

Résumé : *Octroi d'une garantie d'emprunt à l'A.P.A.E.I. du Sundgau à Dannemarie à raison de 100 %, relative à un prêt d'un montant de 0,4 M€ à souscrire en vue du financement de la construction d'un bâtiment de restauration composé d'une cuisine avec réfectoire, à Dannemarie.*

Au cours de sa séance du 14 décembre 2006 (rapport n° 2007/I-5<sup>e</sup>/08), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

L'Association de Parents et Amis des Enfants Inadaptés du Sundgau (A.P.A.E.I.) gère à Dannemarie plusieurs structures d'accueil et d'hébergement pour enfants et adultes handicapés mentaux. Parmi ceux-ci figurent, un foyer d'accueil pour adultes handicapés travailleurs (FAHT) de 20 lits de compétence départementale et un centre d'accueil de jour (C.A.J.) de 15 places ainsi qu'un Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.) de 112 places.

L'Association a déjà bénéficié récemment de garanties d'emprunt pour des opérations concernant certains des établissements médico-sociaux dont elle est propriétaire et gestionnaire à Dannemarie, à savoir :

- Garantie de deux prêts sans intérêts de 434 479 € et 124 127 € souscrits pour la construction et l'extension d'un C.A.T. de 112 places (rapports du 18 décembre 1998 et 1<sup>ère</sup>/3-04 du 12 mars 2004)
- Garantie d'un emprunt de 163 304 € souscrit pour la construction d'un C.A.J. de 15 places (rapport n° 1<sup>ère</sup>/19-02 du 20 décembre 2002).

- Garanties d'emprunts de 395 000 € et 50 000 € souscrits pour la construction d'un bâtiment regroupant un Centre d'Accueil de Jour (C.A.J.) et une Maison de Retraite Spécialisé (M.R.S.) de 7 lits (rapports n° 1<sup>ère</sup>/11-04 du 17 septembre 2004 et 1<sup>è</sup>/11-05 du 25 novembre 2005).

L'A.P.A.E.I. projette maintenant la construction d'une cuisine centrale avec salle de restauration.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant total évalué à 1 463 686 € TTC, s'établit ainsi :

- Fonds propres :	135 500 €
- Subvention Etat :	706 446 €
- Subvention CG 68 :	196 740 €
- Prêt :	25 000 €
- Emprunt (27 %) :	400 000 €
	-----
	1 463 686 €

Il se répartit (H.T.) entre terrains (70 500 €), construction (1 139 083 €), équipements de cuisine et réfectoire (128 000 €).

Une nouvelle garantie départementale est donc sollicitée, et les caractéristiques du prêt à souscrire auprès du Crédit Mutuel sont les suivantes :

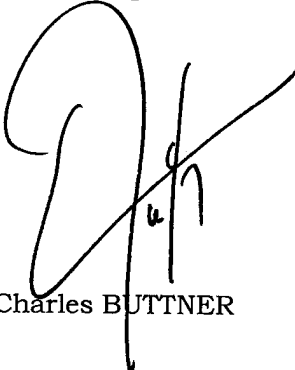
- Banque : Crédit Mutuel
- Nom : Prêt professionnel
- Montant : 400 000 €
- Périodicité : mensuelle
- Durée : 20 ans (240 mois)
- Taux : 4,05 %
- 1<sup>ère</sup> annuité prévisionnelle : 29 563 € dont capital : 13 363 € dont intérêts : 16 200 €.

S'agissant d'un établissement médico-social relevant de notre compétence et déjà bénéficiaire de notre caution à plusieurs reprises, je propose à votre Assemblée de confirmer son engagement en accordant la garantie départementale intégrale à l'A.P.A.E.I. du Sundgau pour le prêt concerné.

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt, et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER